



LS Développement

Habilitation Électrique : HOB0

Présentiel

Durée 7 heures

Effectif maximum 8 personnes

Dates à définir

Délais d'accès

Les inscriptions doivent être réalisées 12 jours avant le début de la formation

Lieu de la formation

LS Développement – Site client ou FOAD

Public

Personnel devant assurer la direction ou l'exécution de travaux d'ordre non électriques au voisinage d'ouvrages et installations électriques

Pré-requis

Aucune connaissance en électricité n'est requise mais les participants doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité.

Objectifs

Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'électricité et des risques présentés par le courant électrique

Adapter les connaissances acquises aux travaux électriques effectués au voisinage des installations électriques

Préparer les personnes aux risques électriques, afin de remettre une attestation qui, après test, donnera droit à une habilitation délivrée par l'employeur.

Compétences visées

Connaître le risque électrique et s'en protéger

Accomplir en sécurité les tâches fixées

Être capable d'effectuer des manœuvres d'exploitation simples

Accessibilité aux personnes handicapées

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Référent pédagogique

contact@lsdeveloppement.fr - 04 42 51 75 88

Modalité, méthodes et moyens pédagogiques

Modalité : Présentiel

Méthode et moyens pédagogiques :

- Démonstrative, active et participative
- Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques, mises en situations professionnelles, exposés, démonstration, exercices, tests...
- Cas concrets d'apprentissage - Mannequins adulte, enfant et nourrisson - Défibrillateur Automatisé Externe (DAE).
- Remise d'un support pédagogique

Moyens techniques

Ordinateur

Salle et vidéo projecteur

En présentiel, les cours ont lieu de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Modalités d'évaluation et sanction

Test de positionnement

Évaluation formative en cours de module

Évaluation des acquis et de la satisfaction à chaud

Évaluation à froid

Attestation de fin de formation

Certification

Profil du formateur

Tous nos formateurs ont au minimum 3 ans d'expérience en tant que formateur et expert dans leur domaine de formation.

Points forts de la formation

- Cette formation est individualisée, axée sur la transposition en situation de travail pour plus d'efficacité et directement opérationnelle.
- Formation en petit groupe permettant une réelle personnalisation des exercices en fonction de l'objectif professionnel.

Tarif INTER 300€ HT Jour par apprenant
INTRA Nous consulter

Programme

Contenu général

Dangers de l'électricité – notions de risque - Effets du courant électrique sur l'organisme humain - Résistance du corps humain - Opérations d'ordre électrique au voisinage

Théorie

Décret du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510

Notions élémentaires d'électricité

Mise en évidence des notions importantes telles que la tension et le courant - Évaluation des risques, effets physiopathologiques du courant électrique - Classement des installations - Intervention et travaux non électriques en basse tension - Travaux non électriques en haute tension

Comment travailler en sécurité ?

Distances de sécurité, autorisation de travaux, lecture de signalisation - Matériel de sécurité électrique (outillage et équipement de protection collective / individuelle) - Conduite à tenir en cas d'accident dans les installations électriques

NOTE REGLEMENTAIRE (EXTRAITS DE « RÉFÉRENTIEL DE FORMATION À LA PRÉVENTION DES RISQUES D'ORIGINE ÉLECTRIQUE – Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé - www.travail-emploi-sante.gouv.fr)

Formation à la prévention des risques d'origine électrique La formation à la prévention des risques d'origine électrique a pour objet de permettre aux élèves et étudiants qui relèvent des champs professionnels concernés par ces risques, d'être habilités par leur futur employeur pour l'exercice de leur profession conformément au décret 88- 1056 du 14/11/88 et à la publication UTE C 18-510 qui prévoit cette habilitation. Le décret 2010-1118 du 22/09/2010 applicable depuis le 1er juillet 2011, intègre dans le Code du Travail l'obligation d'habilitation électrique du personnel, et renvoie pour les modalités techniques à la norme NFC 18-510

Définition de l'habilitation électrique (UTE C 18-510) C'est la reconnaissance, par son employeur, de la capacité d'une personne à accomplir en sécurité les tâches fixées. L'habilitation n'est pas directement liée à la classification professionnelle. L'habilitation est matérialisée par un document établi par l'employeur et signé par l'employeur et par l'habilité.